

 <p>Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels</p>	<p><b>Quatrième Réunion des Parties</b> <i>Lima, Pérou, 23 – 27 avril 2012</i></p> <p><b>Ordre du jour annoté</b></p> <p><b>Secrétariat</b></p>
---	---

Points de l'ordre du jour	Documents
<p><b>1. Ouverture officielle et observations préliminaires</b></p> <p>Un discours d'ouverture sera prononcé par un ou des représentant/s du gouvernement hôte. Le Secrétariat donnera des informations aux délégués sur des questions d'administration interne. Les Parties auront la possibilité de faire une brève déclaration liminaire.</p>	
<p><b>2. Questions de procédure</b></p> <p><b>2.1. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Les participants à la réunion sont invités à examiner l'ordre du jour et l'horaire provisoires et à proposer des modifications avant leur adoption, en vertu de la règle 14(4) du Règlement intérieur de la RdP.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire des réunions.</p> <p><b>2.2. Modifications du Règlement intérieur de la RdP</b></p> <p>L'Australie a présenté une communication dans laquelle elle propose une modification du Règlement intérieur de la Réunion des Parties.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption ou rejet de la proposition de modification de la Règle 4(1) du Règlement intérieur de la RdP. <b>Projet de Résolution 4.x</b></p> <p><b>2.3. Établissement du Comité de vérification des pouvoirs</b></p> <p>Les Parties seront invitées à désigner les membres du Comité de vérification des pouvoirs [<i>credentials</i>] composé de trois représentants des Parties.</p> <p><b>Résultat :</b> Établissement d'un Comité de vérification des pouvoirs</p>	<p>RdP4 Doc 01 RdP4 Doc 03</p> <p>RdP4 Doc 06</p>

<p>chargé d'examiner les pouvoirs présentés par les Parties, conformément à la règle 5(3) du Règlement intérieur de la RdP.</p>	
<p><b>3. Rapports</b></p> <p><b>3.1. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs</b></p> <p>Le Président du Comité de vérification des pouvoirs présentera un rapport sur le résultat des considérations du Comité.</p> <p><b>Résultat :</b> Approbation des conclusions du Comité de vérification des pouvoirs.</p> <p><b>3.2. Rapport du Dépositaire</b></p> <p>L'Australie présentera un rapport sur le statut des signatures et des ratifications de l'Accord.</p> <p><b>3.3. Rapports d'observateurs</b></p> <p>Les observateurs sont invités à présenter un bref résumé des activités entreprises qui se rapportent aux travaux de l'Accord.</p>	<p>RdP Doc 07</p> <p>MoP4 Inf 07</p>
<p><b>4. Fonctionnement du Secrétariat</b></p> <p><b>4.1. Rapport du Secrétariat</b></p> <p>Le Secrétariat présentera un rapport sur les activités qu'il a entreprises depuis la Troisième Réunion des Parties.</p> <p><b>4.2. Programme de travail du Secrétariat 2013-2015</b></p> <p>Le Secrétariat présentera un projet de programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2013-2015.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption du programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2013 – 2015. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p> <p><b>4.3. Examen du Statut du personnel</b></p> <p>Plusieurs modifications sont proposées au Règlement du personnel du Secrétariat, expressément en vue d'actualiser les barèmes de traitement se rapportant à la Règle 5, et d'incorporer ces modifications à l'Annexe A afin d'améliorer le processus de sélection du Secrétaire exécutif.</p> <p><b>Résultat :</b> Examen par les Parties des modifications proposées et adoption de celles qu'elles jugent appropriées. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p> <p><b>4.4. Examen du Règlement financier</b></p> <p>Il est proposé de modifier la Règle financière 9.3 afin d'assurer une gestion plus efficace des actifs de l'Accord, conformément à la</p>	<p>RdP4 Doc 08</p> <p>RdP4 Doc 20</p> <p>RdP4 Doc 14</p> <p>RdP4 Doc 24</p> <p>RdP4 Doc 13</p>

<p>norme 116 de l'Australian Accounting Standards Board (AASB) et aux indications fournies par l'Australian National Audit Office.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption ou rejet du projet de modification de la Règle financière 9.3. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p>	
<p><b>5. Fonctionnement de la Réunion des Parties</b></p> <p>Aucune communication n'a été soumise pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties seront invitées à identifier les domaines d'amélioration possible du fonctionnement de la Réunion des Parties.</p>	
<p><b>6. Fonctionnement du Comité consultatif</b></p> <p><b>6.1. Rapport du Comité consultatif</b></p> <p>Le Président du Comité consultatif fera un arapport à la RdP sur les activités et les réunions du Comité consultatif, en particulier en ce qui concerne les mesures prises en exécution de l'article IX de l'Accord. Le rapport portera également sur le processus d'allocation de fonds au programme de travail du Comité consultatif.</p> <p><b>6.2. Programme de travail 2013 - 2015 du Comité consultatif</b></p> <p>La sixième réunion du Comité consultatif a établi un projet de programme de travail pour le Comité consultatif et ses groupes de travail pour la période triennale 2013-2015.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption du programme de travail du Comité consultatif pour 2013- 2015. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p>	<p>RdP Doc 09 RdP Doc 12</p> <p>RdP Doc 19</p>
<p><b>7. Fonctionnement de l'Accord</b></p> <p><b>7.1. Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord</b></p> <p>Le Président du Comité consultatif présentera ce rapport, dressé par le Comité consultatif à partir de rapports communiqués au Secrétariat par les Parties à l'Accord.</p> <p><b>Action</b> : Les Parties sont priées d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord et à tenir compte de ces résultats lors de l'élaboration des programmes de travail du Comité consultatif et du Secrétariat pour la prochaine période triennale.</p> <p><b>7.2. Modification du format de présentation de rapports sur la mise en œuvre de l'Accord</b></p> <p>Un modèle de rapport révisé a été élaboré pour aider les Parties à communiquer les informations requises en vertu de l'article VII.1 c). Un rapport a été établi sur le fonctionnement du nouveau système de présentation de rapports.</p>	<p>RdP4 Doc 11 RdP4 Inf 04</p> <p>RdP4 Inf 05</p>

<p><b>Action :</b> Les Parties sont priées d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne le nouveau système de présentation de rapports et de formuler des recommandations sur d'autres modifications/ améliorations qu'elles souhaiteraient y voir incorporées.</p>	
<p><b>7.3. Proposition de modification de l'Annexe 1 - Inscription du puffin des Baléares <i>Puffinus mauretanicus</i></b></p>	<p>RdP4 Doc 16 RdP4 Inf 01</p>
<p>Conformément aux dispositions de l'article XII de l'Accord, l'Espagne a proposé l'inclusion du Puffin des Baléares dans l'Annexe 1 de l'Accord. Le Comité consultatif a approuvé cette nomination lors de sa sixième réunion (CC6).</p>	<p>RdP4 Inf 02</p>
<p><b>Résultat :</b> Décision sur l'inclusion du Puffin des Baléares dans l'Annexe 1 de l'Accord. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p>	
<p><b>7.4. Identification des mesures de conservation prioritaires</b></p>	<p>RdP4 Doc 17</p>
<p>Le Comité consultatif a récemment achevé et approuvé un cadre systématique qui combine les informations sur la vulnérabilité des populations d'oiseaux de mer, les menaces qui planent sur elles et la probabilité d'une intervention réussie permettant de dégager un ensemble de mesures de conservation prioritaires destinées à contrer les menaces tant terrestres que maritimes.</p>	<p>MoP4 Inf 06</p>
<p><b>Résultat :</b> Prendre acte des recommandations faites au titre du cadre de hiérarchisation des priorités et accepter que les résultats du cadre soient utilisés pour guider les futurs efforts de l'ACAP et des Parties et pour hiérarchiser les mesures destinées à atteindre les objectifs de l'Accord.</p>	
<p><b>7.5. Indicateurs proposés pour mesurer le succès de l'Accord</b></p>	<p>RdP4 Doc 23</p>
<p>Le Comité consultatif (CC6) a examiné plusieurs communications and commentaires formulés au sujet de ces indicateurs, en tenant compte des conclusions et des avis formulés à ce sujet par ses groupes de travail. Le CC a recommandé que certains de ces indicateurs soient utilisés immédiatement pour mesurer le succès de l'Accord, et que les autres soient affinés et évalués.</p>	<p>RdP4 Inf 03</p>
<p><b>Résultat :</b> Approbation par les Parties de l'utilisation et de l'affinement des indicateurs proposés, tel que recommandé par CC6.</p>	
<p><b>7.6. Renforcement des capacités</b></p>	<p>RdP4 Doc 18</p>
<p>Une définition et un ensemble de principes régissant les mesures de renforcement des capacités ont été élaborés par le Comité consultatif et le Secrétariat pour examen par la RdP.</p>	
<p><b>Résultat :</b> Approbation par les Parties des recommandations faites en matière de renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord.</p>	

<p><b>7.7. Élaboration d'arrangements avec d'autres organisations</b></p> <p>RdP3 a autorisé le Secrétariat à conclure des mémorandums d'entente (MdE) [MoU] avec d'autres organisations. Les Parties sont priées d'examiner les MdE existants et de décider si de nouveaux MdE devraient être conclues.</p> <p><b>Résultat :</b> Décision sur la conclusion de nouveaux MdE par le Secrétariat. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p>	RdP4 Doc 15
<p><b>7.8. Rapport financier et rapport du Commissaire aux comptes</b></p> <p>Le Secrétariat présentera les états financiers et le rapport d'audit indépendant pour l'exercice 2010-11. Les Parties sont priées d'examiner ces documents et de formuler les recommandations qui s'imposent.</p> <p><b>Résultat :</b> Nomination d'un commissaire aux comptes externe pour la prochaine période triennale et décision sur l'amortissement proposé de petites dettes.</p>	RdP4 Doc 10
<p><b>7.9. Budget de l'Accord 2013-2015</b></p> <p>Le Secrétariat a préparé un projet de budget de l'Accord pour la période triennale 2013-2015 conformément à la Règle financière 3.5.</p> <p><b>Résultat :</b> Approbation du budget de l'Accord pour 2013-2015. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p>	RdP4 Doc 21
<p><b>7.10. Barème des contributions</b></p> <p>RdP3 a établi un Comité ad hoc pour examiner les options de modification du barème des contributions. Le rapport du Comité ad hoc, dans lequel sont présentées les options privilégiées pour une échelle révisée des contributions est soumis pour examen par les Parties.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption d'un barème révisé des contributions. <i>Projet de Résolution 4.x</i></p>	RdP4 Doc 22
<p><b>7.11 Plans d'action nationaux</b></p> <p>Ce point de l'ordre du jour donne aux Parties l'occasion de fournir des renseignements sur l'élaboration ou la modification de leurs plans d'action nationaux. Aucune communication n'a été soumise pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour.</p>	
<p><b>7.12. Adhésion à l'Accord d'États de l'aire de répartition non-Parties</b></p> <p>Ce point de l'ordre du jour fournit aux Parties l'occasion d'examiner les progrès réalisés en ce qui concerne l'adhésion d'États de l'aire</p>	

<p>de répartition non-parties à l'Accord et de discuter des stratégies visant à faciliter les nouvelles adhésions.</p>	
<p><b>8. Date et lieu provisoires de la Cinquième Réunion</b></p> <p>Les Parties sont priées de nommer et de se mettre d'accord sur la date et le lieu de la Cinquième Réunion.</p>	
<p><b>9. Questions diverses</b></p> <p><b>9.1. Communiqué de presse</b></p> <p>Les Parties seront mises à contribution pour aider à rédiger un communiqué de presse résumant les principaux résultats obtenus lors de la réunion.</p> <p><b>9.2. Participation à la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur les albatros et les pétrels</b></p> <p>Des informations seront fournies sur la tenue de la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur les albatros et les pétrels à Wellington, en Nouvelle-Zélande, et la représentation de l'ACAP à la Conférence sera discutée.</p>	
<p><b>10. Observations de clôture</b></p> <p>Les Parties auront l'occasion de faire des observations finales.</p>	
<p><b>11. Adoption du rapport RdP4</b></p> <p>Le rapport de la réunion doit être rédigé et accepté par les Parties.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption du rapport de la réunion.</p>	
<p><b>12. Clôture de la Réunion</b></p> <p>La réunion prendra fin le vendredi 27 novembre 2012, pas plus tard que 17 heures.</p>	